

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2015
AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2015

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 14 décembre 2015 à 19 h 46, laquelle séance est l'ajournement de la séance du 7 décembre 2015 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Simon Leduc, Denis Prescott, Jacques Martial et André Desrochers, sous la présidence de Monsieur Sylvain Gagnon, conseiller.

Madame la mairesse Francine Bergeron et Monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier étaient absents.

Hélène Plourde, Directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation, Monsieur le conseiller Sylvain Gagnon ouvre la présente assemblée.

473-12-2015 AMENDEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que l'ordre du jour soit amendé à l'effet de nommer un président d'assemblée au point numéro .01

Adoptée à l'unanimité.

474-12-2015 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville prend acte que les membres du conseil présents choisissent le président d'assemblée et que soit et est nommé Monsieur Sylvain Gagnon tel que prévu à l'article numéro 158 du Code Municipal.

Adoptée à l'unanimité.

475-12-2015 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

476-12-2015 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la liste des dépenses incompressibles pour l'année 2016 aux postes budgétaires suivants :

Liste des dépenses incompressibles:

NOMS DU POSTE

Rémunération - maire et conseillers

Rémunération - cadres et personnel de bureau

Frais de vérification

Rémunération - élections

Fourniture - élections

Gestion du personnel - relations de travail

Régie des Rentes du Québec

Assurance-chômage

Régime québécois d'assurance parentale

Fonds de services de santé

Assurances collectives

Frais de poste

Téléphone, télécopieur

Avis public que la loi nous oblige à publier dans les journaux

Cotisations et abonnements

Fonds des registres

Police

Rémunération - voirie

Contrat de déneigement

Éclairage de rues - électricité

Rémunération - circulation

Rémunération - purification et traitement de l'eau

Électricité - purification et traitement de l'eau

Rémunération - réseau de distribution de l'eau

Contrat - ordures ménagères

Rémunération - urbanisme

Remboursement de taxe par certificat d'évaluateurs

Rémunération - centre communautaire

Rémunération - patinoires

Rémunération - parcs et terrains de jeux

Électricité - parcs et terrains de jeux (loisirs)

Que la mairesse et la directrice générale soit et sont autorisées à effectuer les paiements au moment opportun.

Adoptée à l'unanimité.

477-12-2015 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du 1^{er} au 15 décembre 2015 tels que lus, les chèques numéro 12 733 à 12 843 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 103 177.57 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'unanimité.

Président d'assemblée

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

478-12-2015 PG SOLUTIONS – RENOUELEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le renouvellement avec PG Solutions concernant l'entretien et soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 d'une somme de 9 135.00 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payable à même le budget 2016.

Adoptée à l'unanimité.

479-12-2015 CENTRE DE JOUR ST-GABRIEL - DEMANDE

Le Centre de jour St-Gabriel sollicite une aide financière afin d'organiser une fête de Noël.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une subvention de 500.00 \$ au Centre de jour St-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

480-12-2015 EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC. - FACTURE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Leduc
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement de la facture numéro 018997 datée du 30 novembre 2015 d'EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC. pour la pulvérisation et le rechargement sur le chemin du lac Mandeville d'une somme de 292 333.96 \$ plus les taxes.

Qu'une retenue de 5 % d'une somme de 14 616.70 \$ plus les taxes soit payable en date du 1^{er} mars 2016.

Qu'un montant de 160 464.00 \$ plus les taxes soit payé à même le Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local et la somme de 117 253.26 \$ plus les taxes soit payé à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

481-12-2015 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

MÉDITATION

Sylvain Gagnon, président
d'assemblée

Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière